



Objectifs pédagogiques

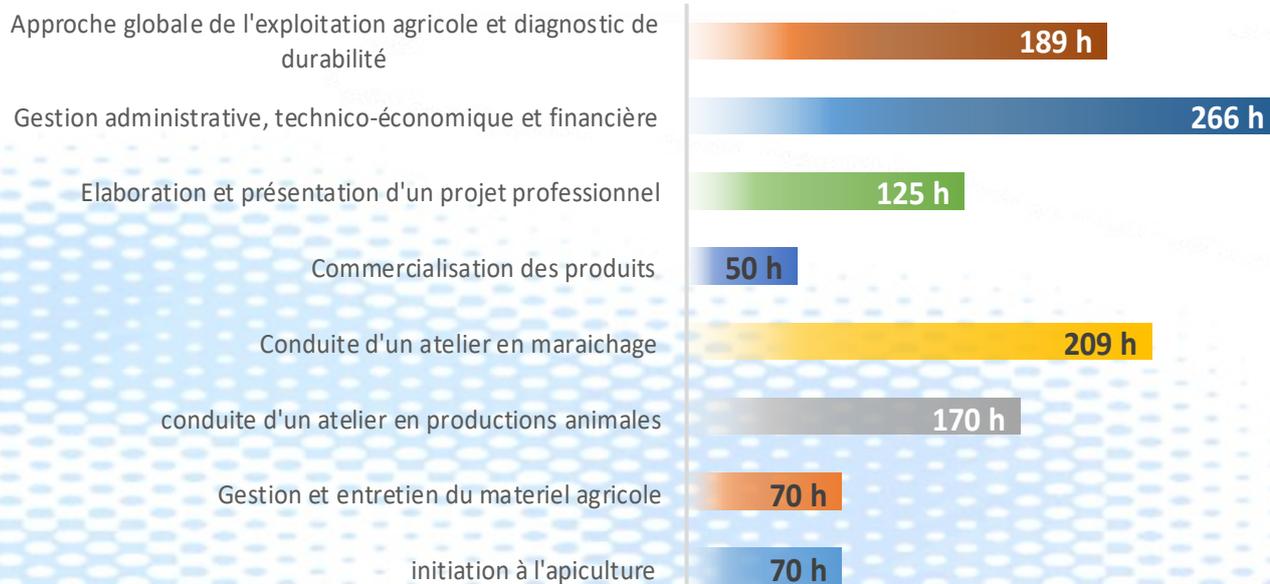
Le BPREA - Agriculture Biologique permet de concrétiser un projet professionnel d'installation en qualité de chef d'exploitation agricole ou de devenir salarié d'une exploitation agricole. La formation permet de maîtriser les techniques de gestion et de production animale et/ou végétale. Elle permet l'acquisition de la capacité professionnelle afin d'obtenir des aides à l'installation (DJA, prêts bonifiés).

Public

Tout public

Contenu

- Formation diplômante de niveau IV
- Formation rémunérée selon le statut (demandeur d'emploi ou salarié)
- Dispensée par des formateurs professionnels du secteur et des formateurs du centre. Elle se décline en 12 Unités Capitalisables (UC).
 - 2 UC générales : informatique, communication et mathématiques, biologie et enjeux sociétaux et environnementaux de l'agriculture
 - 8 UC professionnelles et techniques centrées sur le métier :
 - 2 UC d'Adaptation Régionale et à l'Emploi (UCARE) à choisir : initiation à l'apiculture et entretien du matériel agricole





Contact : Adrien GUELLIER

CFPPA de Loir et Cher
BP 106 - AREINES - 41106 VENDÔME
Tél : 02 54 77 69 37
email : cfppa.vendome@educagri.fr

BPREA
Agri Bio

Conditions d'admission

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (CAPA, CAP, BEP) ou avoir suivi une seconde générale
- Satisfaire à l'analyse du dossier d'admission et à l'entretien de motivation
- Avoir 1 an d'expérience dans le domaine agricole ou 3 ans d'expérience dans d'autres domaines
- Demandeurs d'emploi : faire valider votre projet professionnel par Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi ou autres structures d'orientation
- Salariés : formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) - Congé Individuel de Formation (CIF) - plan de formation de l'entreprise - contrat de professionnalisation - Nous contacter
- Autres profils : possibilité de suivre la formation par apprentissage - Nous contacter

Recrutement

- Pré-sélection sur dossier de candidature et entretien de motivation

Modalités de validation

- Validation de toutes les Unités Capitalisables en cours de formation
- Réalisation écrite de dossiers thématiques et soutenance orale devant un jury de professionnels

Les PLUS de la formation

- **LA seule formation** à orientation **Agriculture Biologique** en Région Centre Val de Loire
- Un **réseau local** d'entreprises en Agriculture Biologique
- Des formateurs et intervenants du **milieu professionnel**
- Un **parcours individualisé** associé à des stages de perfectionnement des pratiques agricoles

Durée & Lieu

Centre	960 heures	28 semaines	CFPPA de Loir et Cher à VENDÔME –AREINES Site du lycée agricole de Loir et Cher
Entreprise	350 heures	10 semaines	
Formation du 11 septembre 2017 au 15 juin 2018			

Formation organisée avec le concours financier de la région Centre -Val de Loire et cofinancée par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen

